

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 - Tél 21-37-18 -- 21-61-08 - FAX (228) 21-61-07 - LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 150 frs Etranger : Port en sus Les numéros spéciaux 200 frs					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT — TEL. ; 21-20-48 / 21-27-11-LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION ET DE BORNAGE)

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Lacs, Zio, Kloto, Yoto, Tchaoudjo, et Kozah.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Suivant réquisition n° 15525 déposée le 2 septembre 1991, Mme Adakou Attiogbé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, Avenue Notre Dame des Apôtres, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 07 ca, situé à Lomé Bé-Kpota, Commune de Lomé connu sous le nom de Dénou-vouimé et borné au nord par les lots n°s 289 et 304, au sud par les lots n°s 287 et 306, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15526 déposée le 3 septembre 1991, M. Adoté Dovi-Akué, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 30, Rue Jubilaté Lawson, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 50 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2613, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2606 et à l'ouest par le lot n° 2604.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15527 déposée le 3 septembre 1991, M. Adoté Dovi-Akué, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 30, Rue Jubilaté Lawson, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 56 ca, situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2569, à l'est par le lot n° 2580 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15528 déposée le 3 septembre 1991, M. Woussido Koffi Amoah Paul, profession de contrôleur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 74 ca, situé à Aflao Totsigan, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1222, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1216 et à l'ouest par le lot n° 1214.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15529 déposée le 4 septembre 1991, M. Gnimassou Cohovi Lucien, profession de maître maçon, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2121, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2114 et à l'ouest par le lot n° 2112.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15530 déposée le 5 septembre 1991, Mme Kuévidjin Biova Afiavi, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Johnson Koudjo Pascal demeurant à Dakar (Sénégal), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 05 ca, situé à Aflao Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 957, au sud par le lot n° 959, à l'est par le lot n° 964 et à l'ouest par le lot n° 958 et un passage de 4 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Johnson Koudjo Pascal et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15531 déposée le 6 septembre 1991, Mme Sossou Abla née Bossou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 54 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 63, au sud par le lot n° 59, à l'est par le lot n° 62 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15532 déposée le 9 septembre 1991, M. Abina Aokaté Dawne, profession d'électro-mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 65 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Boloumodji et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le lot n° 19, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15533 déposée le 9 septembre 1991, M. Morouma-Tissoga Koudolga Gabriel, profession de commissaire de police, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Forever, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 05 ca, situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par l'ancienne voie ferrée, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par le titre foncier n° 1226.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15534 déposée le 9 septembre 1991, M. Kpowbié Ayénam, profession de directeur adjoint à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 96 a 99 ca, situé à Assomé, préfecture du Zio connu sous le nom de Golowu et borné au nord par la collectivité Safui, au sud par les collectivités Azouma et Djiessodé, à l'est par la propriété Ega Awoudoé et la collectivité Sika Attisso et à l'ouest par Omère.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15535 déposée le 9 septembre 1991, M. Akuétey-Akué Adovi, profession d'employé à FAN-MILK, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par le lot n° 427, au sud par le lot n° 423, à l'est par le lot n° 425 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15536 déposée le 10 septembre 1991, M. Aziabou Kokou Ségnéno, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 71 ca, situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2427, au sud par les lots n° 2422 et 2423, à l'est par le lot n° 2426 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15537 déposée le 10 septembre 1991, M. Lawson Francis, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 ha 04 a 61 ca, situé à Avétonou, préfecture

de Kloto connu sous le nom de Wokpa et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Jonathan Awuyah et au sud par la propriété Yamajako Pascal.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15538 déposée le 10 septembre 1991, Mme Ayaba d'Almeida épouse Akibodé, profession de commis d'administration en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentante des héritiers Vigan N. d'Almeida à savoir :

- 1°) E. Adaba d'Almeida
- 2°) N. Anani d'Almeida
- 3°) C. Akouété d'Almeida
- 4°) R. Ambavi d'Almeida
- 5°) M. Ayabavi d'Almeida
- 6°) Jenuaria d'Almeida
- 7°) Amélia d'Almeida

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles A et B séparées par la route de Djondo-Kondji ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de : Parcelle A 6 ha 22 a 78 ca, parcelle B 8 ha 03 a 79 ca = 14 ha 26 a 57 ca, situé à Atouéta, préfecture des Lacs connu et borné dans son ensemble au nord par la propriété Abalo Hougnonvi, au sud par la propriété Modukpè Olympio, à l'est par les propriétés Abalo Hougnonvi, Amouzou Hivi, Kodjovi Dada, Blatelou et Sewadé Kokondé et à l'ouest par la route Atouéta Agouegan.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Vigan et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15539 déposée le 10 septembre 1991, M. Akouété A. Koffi, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Koffi D. Andélé, technicien EDF demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 40 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 16, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par la concession de l'Ecole Officielle.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Koffi Andélé D. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15540 déposée le 10 septembre 1991, M. Dackey Raimi Leikun, profession de docteur en Médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non inter-

dit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 89 a 39 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zopomahe et borné au nord par la route Agoé-Nyivé — Sanguéra et la propriété Adoh Agboba, au sud par la propriété Agoudah Adraki et la collectivité Akpakou Yissou, à l'est par la collectivité Adzévi Ahle et à l'ouest par la collectivité Akpakou Yissou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15541 déposée le 11 septembre 1991, M. Mensah Fandinan Mawuena, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, 20, Rue Gnogbo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avedji et borné au nord par le lot n° 310 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 309.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15542 déposée le 11 septembre 1991, Mme Akomatsri B. Afiavi, épouse Mensah, profession d'auxiliaire médicale, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 40 ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiove et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 350 bis, à l'est par le lot n° 349 et à l'ouest par le lot n° 351.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15543 déposée le 12 septembre 1991, Mme Lantey Adjoavi née Akogo, profession de vendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 60 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1165, au

sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1162 et à l'ouest par le lot n° 1160.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15544 déposée le 12 septembre 1991, M. Agbekodo Anani, profession d'ingénieur des Eaux et Forêts en retraite, demeurant et domicilié à Tokoin Doumassessé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Agbekodo Kayi Massan, commerçante à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 79 ca, situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 307, à l'est par le lot n° 318 et à l'ouest par le lot n° 316.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15545 déposée le 12 septembre 1991, Mme Sama Sina épouse Piyinda, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 48 ca, situé à Sokodé, Commune de Sokodé connu sous le nom de Komah et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Komah et à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15546 déposée le 12 septembre 1991, M. Abbey Abbévi Mawussi Martin, profession de maître tailleur, demeurant et domicilié au n° 17 de la Rue de Bè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 147, à l'est par le lot n° 148 et à l'ouest par le lot n° 145.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15547 déposée le 12 septembre 1991, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié au 26, Rue Aniko Palako Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Tossinou Gbetoho Désiré, directeur de Société à Abidjan — République de la Côte d'Ivoire, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 95 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2815, au sud par le lot n° 2813, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 2799.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOSSINOU Gbétoho et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15548 déposée le 13 septembre 1991, M. Afanoukoé Woblassé, profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. et Mme Afanoukoé Koami et Ahouefa née Kpadéno, propriétaires, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 00 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n° 18 et 20, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 21.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme Afanoukoé Koami et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15549 déposée le 13 septembre 1991, M. Kouglbléno Akouétégan, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 88 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 313, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 310

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15550 déposée le 13 septembre 1991, Mme Hounkpati Adjoavi épouse Anifrani Kossi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 89 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 16, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par le lot n° 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15551 déposée le 16 septembre 1991, M. Kodzovi Lodonou Eklubokɔ, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé — Dogbéavou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 20 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 20, au sud par le lot n° 22, à l'est par la collectivité Avoussou Konvé et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15552 déposée le 16 septembre 1991, Mlle Agbokou Ablewavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 125, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 120 et à l'ouest par le lot n° 118.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15553 déposée le 16 septembre 1991, Mlle Agbokou Ablewavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 19 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une route non dénommée, au sud par le lot n° 82, à l'est par le lot n° 89 et à l'ouest par le lot n° 87.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15554 déposée le 16 septembre 1991, Mlle Agbokou Abléwavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par des lots non identifiés.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15555 déposée le 16 septembre 1991, Mme Gafan Abla, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Esse Zogbedji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 89 a 70 ca, situé à Esse-Nadze, préfecture de Yoto et borné au nord par la collectivité Esse Nadze, au sud par la route circulaire Esse Dzogbedzi — Esse Nadze et un cimetière, à l'est par la collectivité Esse Nadze et l'EPP Esse-Nadze et à l'ouest par un sentier menant vers Akposso-Ahépe.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15556 déposée le 16 septembre 1991, M. Mipam Tchabreman, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Caccaveli et borné au nord par les lots n°s 355 et 356 bis, au sud par le lot n° 359, à l'est par le lot n° 357 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15557 déposée le 16 septembre 1991, M. Sewodji Kokou, profession d'employé au Port autonome de Lomé, demeurant et domicilié à Akodesséwa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 95 a 94 ca, situé à Zegblé-Abobo, préfecture du Zio connu sous le nom de Dokpo et borné au

nord par la collectivité Logossou Améado, au sud par la route Lomé-Djagblé, à l'est par la collectivité Logossou Améado et à l'ouest par la collectivité Logossou Améado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15558 déposée le 17 septembre 1991, M. Anthony Komi Dussey, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 83 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud et à l'est par Mme Mikessomé Dogbo et à l'ouest par la route Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15559 déposée le 17 septembre 1991, M. Monsila Djato Oudinabeir, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 71 a 58 ca, situé à Davié, préfecture du Zio connu sous le nom de Ferme M'BO et borné au nord par la propriété Togbé Dupe, au sud par la propriété Gaglo Kokou, à l'est par la route nationale n° 1 Lomé — Tsévié, à l'ouest par la propriété Ayao Duvon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15560 déposée le 18 septembre 1991, M. Djato Agbegnigan, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 36 ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsivi-Batomé et borné au nord par le lot n° 1130 bis, au sud par le lot n° 1129, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1139.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15561 déposée le 19 septembre 1991, Mme Atayi Adakou Youyou, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par les lots n°s 698 et 699, au sud par le lot n° 694, à l'est par le lot n° 697 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15562 déposée le 19 septembre 1991, M. Vignon Acakpo-Addra, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 81 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n°s 1712 et 1713.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15563 déposée le 20 septembre 1991, M. Broohm Djahlin, profession d'attaché au secrétariat général de la Chambre du Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 273, 275 et 271 et au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15564 déposée le 23 septembre 1991, Mme Kokoè Dosseh-Anyron née Koudoyor, profession de Greffier, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 99 ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Saghado-Voinme et borné au nord par la propriété Sokou Ehlin, au sud par la propriété

Yégbé Woedi, à l'est par la propriété Sokou Gaba et à l'ouest par la propriété Nouwati Adjabi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15565 déposée le 23 septembre 1991, M. Doumassi Kossi, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 97 et à l'ouest par le lot n° 95.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15566 déposée le 23 septembre 1991, Mgr Tonyui Messan Dosseh-Anyron, profession de président du Conseil d'administration des biens de l'Archidiocèse de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représenté par le R. P. Michael A. Blum, Supérieur provincial Société SVD demeurant à Lomé, représentant de la Société du Verbe Divin, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 99 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par les lots n°s 1282 et 1295, au sud par les lots n°s 1276 et 1289, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société du Verbe Divin (SVD) Archidiocèse de Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15567 déposée le 26 septembre 1991, M. Gnassounou Victor Lokossou Kouassi, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1443, au sud par les lots n°s 1440 et 1441, à l'est par le lot n° 1448 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15568 déposée le 26 septembre 1991, M. Ayéna Komi, profession de forgeron-ferrailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant

de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire du sieur Etékpo Komi, maçon domicilié Résidence Phèdre F 119 33400 - Talence 2 - France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 69 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le Boulevard du 30 Août, au sud par le lot n° 712, à l'est par le lot n° 709 et à l'ouest par le lot n° 711.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Etékpo Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15569 déposée le 27 septembre 1991, M. Ajavon Ayayi, profession de technicien supérieur de laboratoire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Caccaveli, Commune de Lomé connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par les lots n° 344 et 345, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 340 et à l'ouest par le lot n° 342.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15570 déposée le 27 septembre 1991, Mme Tateho Akoua Magniloubè, profession d'ingénieur supérieur de laboratoire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 74 ca, situé à Kara, Commune de Kara connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par la propriété Bederaman, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par la collectivité Edjéou Kemeyo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15571 déposée le 27 septembre 1991, M. Pitang Tchalla, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 45 a 20 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Daliko et borné au nord par la propriété Gannan Giame, au sud par la propriété Toto et la route Agoènyivé — Sanguéra, à l'est par la propriété Awoudor Messanvi et à l'ouest par la propriété Attisso Sanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15572 déposée le 27 septembre 1991, M. Adjogblé Kokou Sewonou, profession de médecin, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 80 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone de réinstallation des Exp. de la FIR et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 69 et à l'est par le lot n° 70.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15573 déposée le 27 septembre 1991, M. Edjamé Ayawo Bakpa, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Aflao Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la collectivité Edjamé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 81 a 26 ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoé et borné au nord par la collectivité Agbossou, au sud par la collectivité Dodossou Agbepodi, à l'est par les collectivités Alli Fia et Adu Atillé et à l'ouest par les collectivités Anome Kossivi et Ahongan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Edjamé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15574 déposée le 30 septembre 1991, M^e Galolo Soedjédé A. Kwami, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, 206 Bd du 13 Janvier, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Atiéguou et borné au nord par le lot n° 795, au sud par le lot n° 791, à l'est par le lot n° 793 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15575 déposée le 30 septembre 1991, M^e Galolo Soedjédé A. Kwami, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, 206 Bd du 13 Janvier, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 63 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Atiéguou et borné au nord par le lot n° 776, au sud par le lot n° 772, à l'est par le lot n° 774 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15576 déposée le 30 septembre 1991, Mme Dakitsè Benissan Dédévi Bébé, profession de contrôleur des PTT, demeurant à Libreville (Gabon), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 94 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hodankopé et borné au nord par le lot n° 60, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 68 et à l'ouest par le lot n° 66.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15577 déposée le 2 octobre 1991, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mme Gagnon Ahoefa Marguerite, commerçante à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Gagnon Ahoefa Marguerite et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15578 déposée le 4 octobre 1991, M. Attisso E. Elékonawo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 58 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1168, au sud par un passage de 6 m, à l'est par le lot n° 1175 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15579 déposée le 7 octobre 1991, M. Alou Kpatcha et Kressmann Marjolaine Laurence Dominique, épouse Alou, profession de pasteur et Ergothérapeute, demeurant et domiciliés à Lomé collège protestant, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 21 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord

par le lot n° 2328, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 2327.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15580 déposée le 11 octobre 1991, M. Assilamehou Koffi Ephrem, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Anfoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37 a 11 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs connu sous le nom de Tota et borné au nord par les propriétés Anagonou Kounougnan, Kounougnan Fogné et Kounougnan Gniningan, au sud et à l'ouest par la propriété Anagonou Amedonou et à l'est par la famille Anagonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15581 déposée le 11 octobre 1991, M. Eklou Komla Fomadi, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 36 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 368, au sud par le lot n° 366, à l'est par le lot n° 367 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15582 déposée le 11 octobre 1991, M. Komla Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 94 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1628, au sud par le lot n° 1626, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 1629 et 1625.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15583 déposée le 14 octobre 1991, M. Avouzi N'Danou Amévi, profession d'agent de la SOAEM-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 57 a 10 ca, situé à Tsévié-Bolougan, préfecture du Zio connu sous le nom de Wouglo et borné au nord par la collectivité Dogbla Suka, la propriété Aziavé Kossi et la collectivité Toubla, au sud par la collectivité Ayivi, à l'est par les collectivités Toubla, Attivon et Alato et à l'ouest par la collectivité Amoudzegbe Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15584 déposée le 14 octobre 1991, M. Avouzi N'Danou Amévi, profession d'agent de la SOAEM-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 04 a 05 ca situé à Amoussoukopé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Sedeveko et borné au nord par la collectivité Adjalo, au sud par la collectivité Aguede, à l'est par la collectivité Belley et à l'ouest par la route Adzakpa-Amoussoukopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15585 déposée le 14 octobre 1991, M. Avouzi N'Danou Amévi, profession d'agent de la SOAEM-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 79 a 23 ca situé à Tsévié-Bolougan, préfecture du Zio connu sous le nom de Logoémé et borné au nord par la collectivité Amaglo Komi, au sud par la collectivité Ayivi Kodzo, à l'est par la collectivité Kadjahlo Adjato et la propriété Ganyo Kodjo et à l'ouest par les collectivités Eklou Adrah, Aziavé Yao et Apehoussou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15586 déposée le 14 octobre 1991, M. Avouzi N'Danou Amévi, profession d'agent de la SOAEM-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 36 a 21 ca situé à Tsévié Wli, préfecture de Zio connu sous le nom de Bagblé et borné au nord par les propriétés Atti Sika Kossi et Dogble Mensah, au sud par la

propriété Dogblé Komi, à l'est par la propriété Dogblé Mensah et à l'ouest par la propriété Dagadou Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15587 déposée le 14 octobre 1991, les héritiers Anipah Heinrich représentés par Mme Anipah Akuavi ex Magreat, épouse de Souza, commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 04 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Fréau Jardin et borné au nord par la famille Akuété Dovi, au sud par la rue du Mono, à l'est par un passage et à l'ouest par la famille Domingo.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15588 déposée le 15 octobre 1991, Mme Accoh Dédé, née Gaba, profession de mécanographe à la Caisse d'Epargne du Togo, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord E2 et borné au nord par le lot n° 620, au sud par le lot n° 624, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 621.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15589 déposée le 15 octobre 1991, M. Ouro-Agoro Egbatao Mâza profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 92 ha 36 a 85 ca situé à Bagbé, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Toklové et borné au nord par la propriété Kpeho Kodjo, au sud par la collectivité Koudessé, à l'est par la collectivité Koudessé et la route Lomé-Kpalimé, et à l'ouest par l'emprise du ruisseau Akavé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15590 déposée le 15 octobre 1991, M. Bako Gorogorowe Koli-Yidaou profession d'Ingénieur, agent de la CEET, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 41 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone d'Extension n° 3 et borné au nord par les lots n° 11 et 12, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15591 déposée le 15 octobre 1991, M. Tchamdja Soumou profession de Directeur de la SOTONAM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 17 ca, situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Colombia, à l'est par la propriété Ali Adiato, et à l'ouest par la propriété Tchapo seyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15592 déposée le 16 octobre 1991, M. Tchamdja Esso-Sinam profession de Capitaine au long cours, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 77 ca, situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Assih Yam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15593 déposée le 16 octobre 1991, Mme d'Almeida Ayélé profession d'Employée à la BOAD, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Savi de Tové Koffi Elom, élève demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 27 ca situé à Aflao Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ablogamé et borné

au nord par le lot n° 742, au sud par une rue en projet. à l'est par les lots n° 744 et 745, à l'ouest par le lot n° 745 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Savi de Tové Koffi Elom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15594 déposée le 16 octobre 1991, Mme Ayabavi Ayélé Yébovi profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 27 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 3 et à l'est par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15595 déposée le 17 octobre 1991, M. Comlavi Trénou profession de médecin privé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 69 ca, situé à Aného, Commune d'Aného, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par la propriété Sossah Degbéhon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15596 déposée le 17 octobre 1991, M. Kuéviaké Kangni profession d'orfèvre bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone d'Extension n° 3 et borné au nord par le lot n° 699, au sud par le lot n° 701, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 694.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15598 déposée le 18 octobre 1991, M. Adabra Suka Atideku Samuel profession d'ancien inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 29 ca, situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Téklétsi Adigo, à l'ouest par la propriété Okiti Koffi Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15599 déposée le 21 octobre 1991, M. Atayi Ayikoé Raymond profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 86 a 94 ca, situé à Woutégble, Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Dzakpa Voudo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Atti Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15600 déposée le 22 octobre 1991, Mlle Taïrou Adéola profession d'assistante médicale à la BTCI, demeurant et domiciliée à Lomé-Amoutivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle, d'une contenance totale de 5 a 48 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord-est par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 325 bis et à l'ouest par le lot n° 326 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15601 déposée le 22 octobre 1991, Mlle Klévor Ablavi Enyonam M. Thérèse profession de comptable à la Caisse d'Epargne du Togo, demeurant et domiciliée à Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 95 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue non dénommée,

au sud par le lot n° 1091 et un passage de 6 m, à l'est par les lots n° 1090 et 1991, à l'ouest par le lot n° 1087.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15602 déposée le 23 octobre 1991, M. Ledi Komlan Antoine profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 24 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 873, au sud par le lot n° 869, à l'est par le lot n° 870 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15603 déposée le 28 octobre 1991, M. Dossa W. Koffi profession de contrôleur de l'OPTT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 19 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 125, à l'est par le lot n° 127 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15604 déposée le 28 octobre 1991, M. Pana Ewihh-Liba et Mme Pana Dodji née Loguebena profession de professeur à l'U.B. et secrétaire de direction, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 95 ca, situé à Amoutivé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 75, au sud par le lot n° 71, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15605 déposée le 28 octobre 1991, M. Kangourine Yendouyome profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 10 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 918, au sud par le lot n° 912, à l'est par les lots n° 917 et 915, à l'ouest par un lot non identifié et une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15606 déposée le 28 octobre 1991, Mlle Yanda Lati profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, représentée par son père, M. Yanda Bouraïma Oboudé, commerçant demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 12 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n° 801 et 802, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 797 et à l'ouest par le lot n° 794.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15607 déposée le 28 octobre 1991, M. Edoh Ananou Anoumou, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 71 ca, situé à Tsévié Daviémodzi, préfecture du Zio connu sous le nom de Démé et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n° 120 et 121.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15608 déposée le 28 octobre 1991, M. Edoh Ananou Sémé Botchoé, profession d'ingénieur sanitaire, demeurant à Lomé et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 40 ca situé à Tsévié Daviémodzi

préfecture du Zio connu sous le nom de Démé et borné au nord par les lots n° 77 et 78, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15609 déposée le 28 octobre 1991, M. Yawo Noagbodji, profession d'ingénieur supérieur de télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 40 ca situé à Aflao Soviébé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au Sud par le lot n° 1293, à l'est par le lot n° 1301 et à l'ouest par le lot n° 1298.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15610 déposée le 28 octobre 1991, M. Hainga Pitakany Bhrom, profession d'employé de banque à la BOAD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 10 ca situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au nord par les lots n° 749, 748 et 747, au sud par le lot n° 741, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 745, 744 et 743.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15611 déposée le 29 octobre 1991, M. Edoh Komi Messanh, profession de secrétaire-dactylographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 79 ca situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klévé et borné au nord par le lot n° 102, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 117 et à l'ouest par le lot n° 101.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15612 déposée le 29 octobre 1991, M. Adjé A. Kokou Fumey, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord E2² et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 662 et 663, à l'est par le lot n° 661 et à l'ouest par le lot n° 659.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15613 déposée le 30 octobre 1991, M. Atohoun Assiba-Fio, profession d'assistant technique à la STSL, demeurant et domicilié à Baguida majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 54 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le T.F. n° 15421 RT, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15614 déposée le 30 octobre 1991, M. Alou Bayabako, profession d'attaché d'administration, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 33 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 350 et à l'ouest par le lot n° 352.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.615 déposée le 30 octobre 1991, M. Anthony Komi Dussey, profession d'employé de Commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte des héritiers Agbéfu J. Anthony, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance

totale de 6 a 45 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbadahonou et borné au nord, au sud, et à l'est par des terrains non identifiés, à l'ouest par la rue Maréchal Guilleni.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Agbéfu J. Anthony et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.616 déposée le 31 octobre 1991, Mme Agokla Baéta Essigan, profession d'inspectrice d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Baéta Mawuli Emmanuel, ingénieur informaticien, demeurant à Paris — France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 25 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Caccavéli et borné au nord par le lot n° 17, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 15 bis et à l'ouest par le lot n° 14.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Baéta Mawuli Emmanuel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.617 déposée le 31 octobre 1991, M. Têko Anoumou, profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 04 ca situé à Bè, Commune de Lomé connu sous le nom de Djina-Kpota et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 12, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.618 déposée le 31 octobre 1991, M. Djimessé Komi, profession de peintre-bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 61 ca situé à Bè, Commune de Lomé connu sous le nom de Houvéme et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 9 B et à l'ouest par la propriété Klouvi Afandina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.619 déposée le 31 octobre 1991, M. Esaw Koffi, profession de directeur de cabinet au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 80 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1.178 et à l'ouest par le lot n° 1.186.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.620 déposée le 31 octobre 1991, M. Amadou Ouattara Abdoul-Karim, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle Amadou Ouattara Samanta, mineure, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 90 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klévé et borné au nord par la route Mission-Tové-Agoè-Nyivé, au sud par la route Sanguéra-Agoè-Nyivé, à l'est par le lot n° 82 et à l'ouest par le lot n° 80.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Amadou Ouattara Samanta et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.621 déposée le 5 novembre 1991, M. Edihe Komla Doh, profession de caissier à l'Hôtel Sarakawa, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ablogomé et borné au nord par les lots n°s 747 et 748, au sud par le lot n° 752, à l'est par une rue en projet de 12 mètres et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.622 déposée le 5 novembre 1991, M. Mablé Kodjo Homdeasi, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de

5 a 89 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1.078 au sud par le lot n° 1.080, à l'est par le lot n° 1.084 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.623 déposée le 5 novembre 1991, M. Eklukoku Kodzo Lolodudzi, profession de comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Kpélé-Kponvié (Kloto), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 53 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Toudji Anani et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15.624 déposée le 5 novembre 1991, M. Ahodikpè Azankpo Hanmagni Salomon, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 31 ca situé à Togblé-kopé, préfecture du Golfe et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Agoukle Kpodo Drah, à l'ouest par l'emprise de la ligne haute tension Lomé-Tsévié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15625 déposée le 6 novembre 1991, M. N'zonou Binimam Péré, profession d'ingénieur géologue, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 80 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Kouloundè et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par deux lots non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15626 déposée le 6 novembre 1991, M. Lawson-Hellu Djevodé, profession de professeur d'Allemand, demeurant et domicilié au Collège protestant - Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Guet Komi, demeurant à Port Gentil (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 89 ca situé à Agoènyivé, commune de Lomé connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 208 et à l'est par une rue non dénommée et le lot n° 209.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Guet Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15627 déposée le 6 novembre 1991, M. Lawson-Hellu Djevodé, profession de professeur d'Allemand, demeurant et domicilié au Collège protestant - Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Guet Komi, demeurant à Port Gentil (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 54 ca situé à Agoènyivé, commune de Lomé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 133.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Guet Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15628 déposée le 7 novembre 1991, M. Samedi Gassou III, profession de chef de canton de Baguida, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 61 a 77 ca situé à Baguida Kpota, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zilito et borné au nord et à l'ouest par la propriété Samedi Gassou, au sud par les propriétés Alougoudo Kossi et Akpabla Komlan, à l'est par les propriétés Agbolo Hounfio et Agbémaplé Aboflan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15629 déposée le 7 novembre 1991, M. Arakou Adjana Tété, profession de gardien de préfecture, demeurant à Sotouboua et domicilié à Anié, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 11 ca situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité FITE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15630 déposée le 8 novembre 1991, Mme Lawson Sibi, profession de commis d'administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 58 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par le lot n° 59, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 61 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15631 déposée le 8 novembre 1991, M. Ayité Koissi Mawuèna, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 13 ca situé à Tokoin Aviation, commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 36, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 144 et à l'ouest par le lot n° 143 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits et charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15632 déposée le 8 novembre 1991, M. Acakpo-Addra Vignon, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 71 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 3, au sud par le lot n° 1, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15633 déposée le 8 novembre 1991, M. Tikpo I. Komlavi, profession de secrétaire, demeurant et domicilié à 4 et 6 Rue des Toullandiers Paris, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 59 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Agbeko-Dadjie Ntifafa et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 7, à l'est par la collectivité Togbigan Sossou et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15634 déposée le 8 novembre 1991, les héritiers de Souza représentés par Mme veuve Amé Mémé de Souza née Berdie, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, à savoir :

- 1 - de Souza Mawunyo
- 2 - de Souza Komlan Elom
- 3 - de Souza Yao Makafui
- 4 - de Souza Komi Dziédzom

demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 92 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 307 B et à l'est par le lot n° 308.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15635 déposée le 13 novembre 1991, M. Ecoé Assiongbo Zobigbé, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Briey (France), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 63 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone nord de la gendarmerie et borné au nord par le lot n° 231, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 232 et 234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15636 déposée le 13 novembre 1991, M. Olympio Sidio Kodjo, profession d'agent de l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2362, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2363.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15637 déposée le 14 novembre 1991, M. Kola Tchédéli, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 27 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avédji et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Nana, au sud par la collectivité Hassessi et à l'est par la collectivité Klige Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15638 déposée le 15 novembre 1991, Mme Singo Yatipou née Damba, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Wuiti, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1363 et à l'ouest par le lot n° 1362.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15639 déposée le 15 novembre 1991, M. Birrégah Adjamna Djambagou, profession de mécanicien chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 63 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2055, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n°s 2048 et 2049.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15640 déposée le 15 novembre 1991, M. Baba Kossi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 76 ca situé à Lomé- Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2612, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2605 et à l'ouest par le lot n° 2604 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15641 déposée le 15 novembre 1991, M. Ahoomey-Zunu Duafa, profession de Huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 7 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n° 1452 et 1453, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1441 et à l'ouest par le lot n° 1439.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15642 déposée le 18 novembre 1991, Mme Kowou Gemega Novideto Abia, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Bè Anfamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Demakpoe et borné au nord par le lot n° 1303, au sud par le lot n° 1310, à l'est par les lots n° 1305 et 1308 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15643 déposée le 18 novembre 1991, Mme Agbodjan Elivi, née Doé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale

de 12 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Demakpoe et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n° 1307, 1314, 1309 et 1312, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15644 déposée le 19 novembre 1991, M. Ayessou Adadé, profession d'inspecteur du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 90 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 18 m, au sud par le lot n° 709, à l'ouest par le lot n° 719 et à l'est par le Boulevard du Zio.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Akpoboua Yabatété A. B. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15645 déposée le 19 novembre 1991, M. AMEGANVI Kangni Ama, profession d'Inspecteur Général-Adjoint à la CET, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom d'Attigou-Adidomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 283, à l'est par le lot n° 281 et à l'ouest par le lot n° 285.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15646 déposée le 19 novembre 1991, M. ODJO Adenye Madjaro, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé-Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 65 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 761, à l'est par le lot n° 771 et à l'ouest par le lot n° 769.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15647 déposée le 19 novembre 1991, M. JOHNSON Afêkêmê et Mme JOHNSON Afiwa, profession de Propriétaires, demeurant et domiciliés à Lomé-Tokoin Forever, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 28 a 63 ca, situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpoé et borné au nord par les propriétés Tessou Komoin, Tessou Nyiakpo, Midia Bobi et Adoukpo Gbongli, au sud par la propriété Tessou Doh Gligbé, à l'est par Tessou Doh Gligbé et la collectivité Tessou et à l'ouest par les collectivités Djido, Tessou et la propriété Tessou Komoin.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15648 déposée le 19 novembre 1991, M. JOHNSON Afêkêmê, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Forever, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 75 a 60 ca, situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpoé et borné au nord par la propriété Assih, au sud et à l'est par la collectivité Tessou et à l'ouest par la propriété Aazonwoubo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15649 déposée le 20 novembre 1991, M^e MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé II, Rue Têvi Bénissan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Accolatsé Kobla, Ingénieur d'agriculture, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 29 ca, situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la collectivité Pekpé, au sud par la collectivité Pekpé, à l'est par la collectivité Pekpé et à l'ouest par les collectivités Adjogou Kodzo et Pekpé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Accolatsé Kobla et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15650 déposée le 21 novembre 1991, M. TABIOU Oukpane, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 49 ca, situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 710 et 711 et à l'ouest par les lots n°s 706 et 707.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15651 déposée le 26 novembre 1991, Mlle ADOKOU Yavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Tsévié, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 85 ca, situé à Tsévié, Commune de Tsévié connu sous le nom de Akakpokondji et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 121 et à l'ouest par le lot n° 107.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15652 déposée le 26 novembre 1991, Mlle KWAKU-MENSAH Essi, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé 23, Rue Notre Dame de Fatima, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Secteur E-3-2 Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 36, à l'est par le lot n° 38 et à l'ouest par le lot n° 33.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

AVIS DE BORNAGE

Le lundi 06 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 539 et 537, dont l'immatriculation a été demandée par M. d'ALMEIDA Ayi (Pierre), Technicien Mécanographe demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), suivant réquisition du 29 février 1988, n° 13491.

Le mercredi 08 janvier 1992 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 54, au sud par le lot n° 58, à l'est par le lot n° 57 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akouavi HOUEGNIFIO, née MISSEBOUKPO, Revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 mars 1988, n° 13515.

Le jeudi 09 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 65 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au sud, à l'est et à l'ouest par des terrains non identifiés dont l'immatriculation a été demandée par la dame de SOUZA Ayaba Mawuli, Ménagère à Lomé s/c de M. AGBODRA Kouma Adjesson, Agent immobilier AGIAFRIQUE 5 Bd des Armées Lomé, suivant réquisition du 17 février 1989, n° 14097.

Le jeudi 23 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 09 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1516 bis et à l'ouest par le lot n° 1515 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amégbéto Kokou Venyo, Gestionnaire à l'hotel Sarakawa, demeurant à Lomé Aflao-Totsivi s/c de M^e Kokou KOFFIGO, Avocat à Lomé, suivant réquisition du 6 juin 1989, n° 14256.

Le vendredi 24 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 92 ca, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 940, à l'est par le lot n° 948 et à l'ouest par le lot n° 946 dont l'immatriculation a été demandée par la dame DOGBATSE Domenyo, Revendeuse demeurant à Lomé s/c Mme TUKPUI Essi, palais de la Justice Tél. 21-55-01 poste 4 Lomé, suivant réquisition du 5 mars 1990, n° 14692.

Le mercredi 22 janvier 1992 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 80 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 848, au sud par le lot n° 850, à l'est par la collectivité Zotu et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur FOLLY Kodjovi Dodzi, Comptable, demeurant à Lomé, 45, Rue Ahligo Tél. 21-65-90, suivant réquisition du 19 mars 1990, n° 14713.

Le mardi 07 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 35 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 545 et à l'est par le lot n° 550 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur DOGBEVI-MAYIKPO Dossouvi, Dessinateur Cartographe, demeurant à Lomé Tokoin Wuiti s/c M^e Adzowo AMORIN, Notaire à Lomé suivant réquisition du 30 mars 1990, n° 14733.

Le mercredi 08 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 102, à l'est par le lot n° 100 et à l'ouest par le lot n° 104 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur LAWSON Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, mandataire de Mme AMETOWOSI Seleda, Revendeuse, demeurant à Agoényivé suivant réquisition du 4 mai 1990, n° 14783.

Le lundi 06 janvier 1992 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1245, au sud par le lot n° 1243, à l'est par le lot n° 1252 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur LAWSON Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, mandataire de Mme AHIAKPOR Massan, Commerçante, demeurant à Lomé suivant réquisition du 4 mai 1990, n° 14784.

Le mercredi 08 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 3 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 6 bis dont l'immatriculation a été demandée par le sieur DJONI Samina Kpénani, Plombier, demeurant à Lomé s/c de M^e Yao DZONOUKOU, Notaire à Lomé suivant réquisition du 31 mai 1990, n° 14836.

Le mercredi 08 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 18 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1791, au sud par le lot n° 1789, à l'est par le lot n° 1798 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par Mlle JOHNSON Adjoa, Ménagère, demeurant à Lomé, 5 Avenue de Calais Tél. 21-33-12 suivant réquisition du 27 juin 1990, n° 14868.

Le lundi 20 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Batomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 03 ca, connu sous le nom d'Aflao-Batomé et borné au nord par le lot n° 92, au sud par le lot n° 98, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 94 dont l'immatriculation a été demandée par M. d'ALMEIDA Ayité Mawuko Pasteur, demeurant à Lomé Aflao-Batomé suivant réquisition du 13 juillet 1990, n° 14898.

Le vendredi 24 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 88 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 969, au sud par les lots n°s 964 et 965, à l'est par les lots n°s 966 bis et 968 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par M. Kossi ITIBLITSE, Gendarme en retraite demeurant à Lomé suivant réquisition du 19 juillet 1990, n° 14906.

Le lundi 06 janvier 1992 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 67 ca, connu sous le nom de Hédzranawò et borné au nord par le lot n° 233, au sud par le lot n° 231, à l'est par le Bd du Haho et à l'ouest par le lot n° 223 dont l'immatriculation a été demandée par M. FOLLIGAN Kangni, Agent de Commerce en retraite à Lomé, mandataire de Mme KUEVI Dédé Ahoéfa épouse AMORIN suivant réquisition du 19 juillet 1990, n° 14908.

Le jeudi 23 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Avédji et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par une réserve administrative et à l'ouest par le lot n° 2, dont l'immatriculation a été demandée par M. Le BLOND L. Koffi, Inspecteur en chef des PTT en retraite pour Le BLOND M. Kodjo, Employé de Banque à la BAD à Abidjan, suivant réquisition du 23 juillet 1990, n° 14912.

Le mercredi 22 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 07 ca, connu sous le nom d'Aflao Awatamé et borné au nord par le lot n° 16, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par M. Le BLOND L. Koffi, Inspecteur en chef des PTT en retraite, à Lomé, pour Le BLOND M. Kodjo, Employé de Banque à la BAD à Abidjan, suivant réquisition du 23 juillet 1990, n° 14913.

Le jeudi 23 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 5, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 12 dont l'immatriculation a été demandée par M. Le BLOND L. Koffi, Inspecteur en chef des PTT en retraite, pour Le BLOND M. Kodjo, Employé de Banque à la BAD à Abidjan, suivant réquisition du 23 juillet 1990, n° 14914.

Le vendredi 24 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 21 et à l'est par le lot n° 20 dont l'immatriculation a été demandée par Mme EKON Akouavi, née Le BLOND, secrétaire dactylographe — SNI — Lomé suivant réquisition du 23 juillet 1990, n° 14915.

Le jeudi 23 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 11 dont l'immatriculation a été demandée par Mlle AHYI Ayikouélé, Agent de Commerce à Lomé suivant réquisition du 23 juillet 1990, n° 14917.

Le jeudi 23 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Aflao Avédji et borné au nord par le lot n° 9, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 14 dont l'immatriculation a été demandée par Mlle AHYI Akuélégan, Revendeuse à Lomé. Tél. 21-11-63 suivant réquisition du 23 juillet 1990, n° 14918.

Le mardi 07 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 06 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par les collectivités Gnissou et Zogbla, à l'est par le TF n° 6758 RT et à l'ouest par la route de Djagblé dont l'immatriculation a été demandée par la dame AKUESON Mèyèvi, née EDORH, Commerçante demeurant à Lomé s/c M. Adadé ASSIONGBON Voirie de Lomé — Tél. 21-50-50 suivant réquisition du 30 août 1990. n° 14988.

Le vendredi 10 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 25 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2654, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 2645 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur LAWSON Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, mandataire de Mme SEWA Manavi, née AHIKPOR, Directrice de la Société MANATEX à Lomé suivant réquisition du 3 octobre 1990, n° 15027.

Le mardi 21 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27 a 63 ca, connu sous le nom d'Apédokoé (Gbomamé) et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adzo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur DEGBO-HOUMEY Amoussouvi, Agent de Banque en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin Dogbéavou, n° 7, Rue Aziamon s/c BTCI-Lomé Tél. 21-46-41/42 suivant réquisition du 12 octobre 1990, n° 15045.

Le vendredi 10 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 67 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n° 229 et 230, au sud par le lot n° 227, à l'est par le lot n° 237 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par la dame HOUNNOUKPE Akuavi, Revendeuse demeurant à Lomé-Tokoin Hédzranawoé s/c de M. LAWSON Laté Dovi, Géomètre Cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako suivant réquisition du 19 octobre 1990, n° 15052.

Le mercredi 22 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom de Yokoé Kofegan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbotamé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur DETOH Messan, Commerçant, demeurant à Lomé Tél. 21-22-40 suivant réquisition du 9 novembre 1990, n° 15087.

Le mardi 21 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 56 a 45 ca, connu sous le nom de Zopomahe et borné au nord par la propriété Ezion Sowodan, au sud par la route Agoënvivé-Sanguéra, à

l'est par la propriété Ezion Sowadan et à l'ouest par la propriété Ezion Sowadan dont l'immatriculation a été demandée par M. EKUE Messanvi, Inspecteur des PTT Tél 21-36-57 s/c DJIBOM Ezi Sémého, topographe à la Direction du Cadastre suivant réquisition du 3 décembre 1990, n° 15117.

Le vendredi 10 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 50 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 894 et 900 dont l'immatriculation a été demandée par Mme AKOUSSAN T. Adjatougbe, Revendeuse, demeurant à Lomé Tokoin Gbadago Tél. 21-39-62 suivant réquisition du 11 décembre 1990, n° 15130.

Le mardi 7 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 85, au sud par le lot n° 81, à l'est par le lot n° 84 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par M. SOADJEDE Nyaodo, Instituteur à l'école publique Wuiti Nukafu suivant réquisition du 12 décembre 1990, n° 15134.

Le mercredi 22 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 05 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 8 et 9 et à l'est par le lot n° 3 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ADDAH Komla Lamewona, Employé à Air Afrique, demeurant à Lomé-Tokoin Ouest, Rue Logozo, D 469 suivant réquisition du 14 décembre 1990, n° 15137.

Le jeudi 9 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 12 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2306, au sud par le lot n° 2304, à l'est par le Boulevard du Zio et à l'ouest par le lot n° 2293 dont l'immatriculation a été demandée par M. AZIAGBLE Kodjo, Maître maçon demeurant à Lomé-Aflao Avénou s/c OCLOO K. Déla Service des Domaines Lomé suivant réquisition du 4 janvier 1991, n° 15181.

Le vendredi 24 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 49 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 579, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 569 et à l'ouest par le lot n° 567 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Dovi AKUE Afiavi, Revendeuse demeurant à Lomé Tél. 21-11-74 suivant réquisition du 17 janvier 1991, n° 15198.

Le vendredi 31 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 88 ca, connu sous le nom de Sossoukopé-Ayélétonou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gahoun et au sud par la collectivité Adrakou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur FOLLY Folligan Adaman, directeur de Société demeurant à Lomé s/c de M^e Essie DJABAKU Essien, Notaire à Lomé, 45 bis, Rue de l'Entente suivant réquisition du 1^{er} février 1991, n° 15222.

Le jeudi 9 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 45 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n°s 60 et 61, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 64 et à l'ouest par les lots n°s 62 et 63 dont l'immatriculation a été demandée par M. ADA Kokou, Inspecteur de l'Education Nationale, Tél. 21-35-85, mandataire de ADA Koffi, Ingénieur des TP en France suivant réquisition du 11 février 1991, n° 15239.

Le mardi 7 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 09 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1298, au sud par le lot n° 1296, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 1288 et 1289 dont l'immatriculation a été demandée par M. AYITE-ZONNON Abalo, Commerçant demeurant à Lomé 29, Rue Kwasi Bruce suivant réquisition du 11 février 1991, n° 15241.

Le jeudi 23 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 58 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 3, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 5

dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ZIADJI Kwadjo Maniko, fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 février 1991, n° 15257.

Le lundi 6 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 65 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par la jonction de deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 1240, à l'est par une rue non dénommée et le lot n° 1245 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur KOEVI Kankoè Akpédzé, Etudiant demeurant à Lomé Aflao-Gakli, mandataire de Mme KABLE Afiwa, propriétaire, demeurant en France suivant réquisition du 26 février 1991, n° 15264.

Le lundi 6 janvier 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 39 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 5 et 7 dont l'immatriculation a été demandée par la dame ANTHONY Vénunyé, fonctionnaire retraitée, demeurant à Lomé, Rue du Grand Marché n° 23 Tél. 21-11-48 suivant réquisition du 27 février 1991, n° 15273.

Le lundi 20 janvier 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 40 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n° 1299 et 1297, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1297 dont l'immatriculation a été demandée par le Rev. VAN DER PLOEG George, Pasteur, demeurant à Lomé Lom' Nava, 29, rue Tabindé, mandataire de l'Eglise Néo-Apostolique du Togo Tél. 21-14-98 suivant réquisition du 7 mars 1991, n° 15285.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Pour le conservateur de la Propriété foncière

Kodjovi N. KUGBE